

# Formation professionnelle : trois ans après, la réforme acceptée

- Très remontés en février 2018 contre Muriel Pénicaud, les partenaires sociaux viennent de publier une évaluation assez consensuelle de la réforme.
- Patronat et syndicats alertent toutefois sur son déséquilibre financier.

## FORMATION

Alain Ruello  
@AlainRuello

Jeudi 22 février 2018, début d'après-midi. Arrivés au siège du Medef, les négociateurs syndicaux et patronaux ne cachent pas leur colère, les yeux tirés après une nuit quasi blanche pour achever plusieurs semaines de négociation sur la formation professionnelle. Leur cible ? Muriel Pénicaud. La ministre du Travail d'alors n'a pas attendu qu'ils signent leur accord interprofessionnel pour le rejeter en bloc, ou presque, dès potron-minet sur une chaîne d'information.

Changement d'attitude trois ans et demi plus tard. La loi Pour la liberté de choisir son avenir professionnel sur la formation continue votée en septembre de la même année s'est imposée et les partenaires sociaux ont en grande partie remis leurs griefs. Pour en juger,

il suffit de parcourir l'évaluation qu'ils viennent d'en faire dans le cadre de leur agenda de négociation autonome. Il en ressort un catalogue de 49 propositions assez consensuelles, plus ou moins abouties, et surtout loin, très loin, de remettre en cause le « big bang » imposé par Muriel Pénicaud.

### Chemin à parcourir

Certaines restent très générales comme la numéro 17 (« valoriser les nouvelles modalités de formation, à distance par exemple ») ou la 19 (« publier un vademecum paritaire pour approfondir le dialogue social sur le développement des compétences »). D'autres (numéros 26 et 27) montrent à quel point il reste du chemin à parcourir puisque les partenaires sociaux estiment nécessaire « d'engager un travail pour identifier les données utiles au pilotage national et régional » de la formation. Depuis le temps...

Une concertation pour rien alors ? Non, car nombre de proposi-

tions ouvrent la voie à des améliorations concrètes. Ainsi la possibilité pour les centres de formation d'apprentis de venir se présenter aux élèves de 3<sup>e</sup> (numéro 2). Ou encore des leviers de simplification des procédures d'abondement du CPF de leurs salariés par leur employeur (13).

### Syndicats et patronat n'apprécient guère d'être laissés en marge des décisions prises par l'Etat au sein de France compétences.

Le ressentiment d'il y a trois ans n'a toutefois pas complètement disparu. Cinq propositions au moins (28, 29, 30, 33 et 34) montrent que syndicats et patronat n'apprécient guère d'être laissés en marge des

décisions prises par l'Etat au sein de France compétences, l'autorité régulatrice instaurée par la loi de 2018.

### Pragmatisme

Pragmatiques, mais conscients sans doute aussi qu'il est inutile de rejouer les batailles perdues, les partenaires sociaux mettent surtout le doigt sur le problème majeur du moment : le déséquilibre financier d'une réforme victime de son succès. C'est sous ce prisme qu'il faut lire les propositions pour éviter l'emballage du compte personnel de formation (12, 13 et 43). Plus directement, la fin des exonérations de taxe d'apprentissage est censée rapporter 700 millions par an (37).

Ces manifestations de saine gestion n'empêchent pas les intéressés, de manière un peu contradictoire, de pousser à la dépense via des incitations fiscales pour les entreprises (20) ou des crédits d'impôts pour les particuliers (47). ■



Les dirigeants syndicaux (ici en juillet 2020 à Matignon) ont remis leurs griefs contre la réforme Pénicaud de la formation professionnelle. Photo Xosé Bouzas/Hans Lucas/AFP

## La CPME demande que les salariés remboursent leur formation en cas de démission

A la demande de l'organisation patronale, les partenaires sociaux vont « instruire » le dossier du dédit formation pour les salariés. La pratique s'apparente à l'obligation faite aux enrégimentés ou aux polytechniciens de rembourser leurs frais de scolarité en cas de « pantouflage » dans le privé.

Enrégimentés ou polytechniciens doivent rembourser leurs frais de scolarité à l'Etat s'ils « pantouflent » dans le secteur privé avant leurs dix ans de service public réglementaires. De la même manière, les salariés seront-ils forcés de rembourser une formation onéreuse payée par leur employeur s'ils démissionnent ? Rien dans le Code du travail ne les y oblige, mais syndicats et patronat, à la demande de la CPME, veulent instruire le dossier, comme le montre l'une des propositions de leur récente évaluation de la

réforme de la formation de 2018. Rembourser une formation payée intégralement par l'employeur en cas de démission porte un nom : le dédit formation. La pratique, extrêmement limitée, impose une clause ou un avenant au contrat de travail. Doivent y figurer la durée du dédit, en moyenne de deux à trois ans, et le montant du remboursement. A noter que cela ne s'applique que si la rupture du contrat est à l'initiative du salarié et que le coût de la formation dépasse les obligations légales de l'employeur.

**Le patronat à la manœuvre** Le dédit formation est une demande ancienne de certaines fédérations professionnelles, plutôt réglementées, dans le transport par exemple, pour éviter qu'un salarié parte à la concurrence sitôt formé. « Que l'entreprise bénéficie d'un retour sur investissement, c'est la moindre des choses, estime le président de la CPME, François Asselin.

On peut comprendre qu'il existe une forme d'engagement du salarié. »

Signe que le monde patronal est sensible à l'idée, il y a quelques mois l'Institut Montaigne a proposé que l'on puisse encadrer la pratique par accord de branche. Les syndicats, eux, ont accepté d'ouvrir le chantier mais restent prudents. « A ce stade, aucune orientation claire n'a été fixée pour les futurs travaux », précise Yvan Ricordeau pour la CFDT.

Avocat associé chez Epona Conseil, Yoann Gontier n'est pas étonné

« Que l'entreprise bénéficie d'un retour sur investissement, c'est la moindre des choses. »

FRANÇOIS ASSELIN  
CPME

que le sujet ait émergé. « La jurisprudence est un peu obsolète par rapport à l'évolution du cadre juridique », analyse-t-il. La loi de 2018 a restreint l'accès aux fonds mutualisés aux sociétés de moins de 50 salariés, alors que toutes ont vu leurs obligations de formation renforcées.

Certains relient le sujet à celui de l'amortissement, pour l'instant très limité dans ses possibilités, des dépenses de formation. D'autres en feraient bien une condition à l'abondement du compte personnel de formation (CPF) des salariés par l'employeur. « Si l'on se réfère à ce qui se fait dans la fonction publique, le sujet n'est pas absurde. Mais il est complexe et un peu risqué. Pas sûr qu'il faille en passer par le Code du travail », estime Alain Druelles, conseiller formation au cabinet de l'ex-ministre du Travail, Muriel Pénicaud, aujourd'hui consultant au sein de Quintet Conseil.

— A. R.

## Deux-roues : l'impact de la suspension du contrôle technique sur la qualité de l'air

### ENVIRONNEMENT

### Selon les ONG environnementales, la suspension du contrôle technique des deux-roues motorisés ne sera pas neutre.

Joël Cossardeaux  
@JoelCossardeaux

De l'avis des défenseurs de l'environnement, ce n'est pas le plus sûr chemin pour satisfaire aux injonctions du Conseil d'Etat, bien au contraire. La décision du suspendre la mise en œuvre du contrôle technique pour les deux-roues motorisés, prise la semaine dernière par Emmanuel Macron, aura forcément, si celle-ci venait à perdurer, un impact négatif sur la qualité de l'air, estiment-ils. D'autant que cet air ne répond déjà pas aux normes édictées par Bruxelles, ce qui a valu tout récemment à l'Etat d'écoper d'une amende de 10 millions d'euros infligée par la plus haute juridiction administrative, lassée d'adresser des mises en demeure d'agir restées lettre morte.

« Le gouvernement ferait mieux d'appliquer la loi parce qu'il risque d'être pris à nouveau en défaut au niveau judiciaire », a averti sur Twitter Tony Renucci, le président de l'association Respire, la semaine dernière à l'annonce de la reculade de l'exécutif. Les conclusions de la plupart des études menées depuis près de deux décennies convergent sur l'impact des émissions des deux-roues motorisés, lesquels se passent de contrôle anti-pollution.

### Etudes en série

Une des plus récentes d'entre elles, réalisée en 2018 par le Conseil international sur le transport propre, une ONG américaine, sur un échantillon de 3.455 deux-roues motorisés roulant à Paris, a démontré que les scooters et les motos diffusent 11 fois plus de monoxyde de carbone et 6 fois plus d'oxyde d'azote (NOx) qu'une voiture essence. Un peu plus tôt, d'autres travaux, menés par l'université Gustave-Eiffel, avaient établi

que les émissions d'hydrocarbures (HC) rejetés par les moteurs à quatre temps qui équipent les motos étaient de « 40 à 100 fois plus fortes sur les cycles réels que celles d'une voiture essence récente » (norme Euro 5 ou 6), et celles de monoxyde de carbone (CO) « de 4 à 50 fois supérieures ». Selon cette même étude, seuls les dégagements d'oxyde d'azote des scooters 125 cm<sup>3</sup> étaient « équivalents à ceux des voitures essence récentes circulant en agglomération ».

En revanche, du côté des scooters de petite cylindrée (50 cc), les émissions de HC relevées étaient jusqu'à 1.000 fois supérieures à celles des voitures Euro 5 et Euro 6.

### Les scooters et les motos diffusent 11 fois plus de monoxyde de carbone et 6 fois plus d'oxyde d'azote qu'une voiture essence.

Du côté des motards, on ne nie pas les impacts, mais on rappelle que les deux-roues motorisés ne représentent « que 2 % » des émissions du secteur des transports routiers, selon le site de la Fédération française des motards en colère (FFMC). De même source, on égrène une longue série de « plus » liés à ce mode de transport au regard de la transition écologique : sobriété énergétique, optimisation de l'espace urbain, empreinte carbone réduite, utilisation moindre de ressources, facilité de circulation et de stationnement, etc.

Les ONG vont-elles à nouveau déterrer la hache de guerre contre le gouvernement pour obtenir la mise en œuvre de la réglementation européenne sur le contrôle technique des véhicules ? Pas pour l'heure, l'association Respire écartant de lancer un nouveau recours et privilégiant le « wait and see » jusqu'à ce que soit connu le résultat des rencontres prévues début septembre par le ministre des Transports avec les organisations de conducteurs de deux-roues. ■

## en bref

### Jean Leonetti pousse Xavier Bertrand à participer à une primaire à droite

**POLITIQUE** Le maire d'Antibes Jean Leonetti, chargé par Les Républicains de trouver un processus de choix du candidat de la droite à la présidentielle, espère toujours convaincre le président des Hauts-de-France Xavier Bertrand, candidat déclaré à l'Elysée, d'y participer. « Je ne renoncerais pas », a confié l'édile au micro d'Europe 1 lundi matin. « Je crois que nous sommes tous convaincus, y compris lui, qu'il ne peut pas y avoir de démarche solitaire », a-t-il poursuivi. Le parti a fixé le 25 septembre comme date butoir aux présidentiables pour s'entendre. Dans le cas contraire, un congrès décidera à l'automne d'un processus de départage.

### Une rentrée des classes sous le signe du variant Delta à La Réunion

**ÉDUCATION** Les 220.220 élèves de La Réunion ont été les premiers de France à retourner en classe lundi matin alors que l'épidémie de Covid-19, aggravée par le variant Delta, a conduit le préfet à confiner partiellement l'île depuis le 31 juillet. Située dans l'hémisphère sud, La Réunion retourne traditionnellement en classe vers la mi-août à la fin des vacances de l'hiver austral. Cette année, la rentrée a failli être retardée. Plusieurs syndicats de l'Éducation nationale ont demandé qu'elle soit repoussée d'une semaine. « Cela permettra de mieux s'organiser face à la recrudescence de l'épidémie », ont fait valoir ces organisations.